

MÉMOIRE ADRESSÉ
PAR JOSEPH DE MAISTRE

AU DUC

FERDINAND DE BRUNSWICK-LUNEBOURG

Grand-Maître de la Maçonnerie Écossaise de la Stricte-Observance

A l'occasion du Convent de Wilhelmsbad (1782)



Celsissimo Principi Ferdinando de Brunswick,
in Ordine
Dilectissimo Fratri a Victoria,
Viro
Qui tanti mensuram nominis implens,
Pacis artibus et Belli juxta insignis,
Europam quam terruit armis,
virtutibus illustrat,
hoc de reformanda Liberos-Latomorum Societate
Tentamen,
summi obsequii leve monumentum,
D. D. D.
Fratris titulo superbus,
addictissimus servus,
Comes Josephus-Maria M..., in ordine Frater
J. M. a Floribus.
Camberii
Anno R. S. M. D. CC. LXXXII

*Disciteque o miseri ! et rerum cognoscite causas !
Quid sumus ? Et quidnam victuri gignimur ?... Ordo
Quis datus ?...
Humana qua parte locatus es in re ?
A PERS., Sat. [III, vv. 66-68, 72] (1)*

*A Son Altesse Sérénissime
Monseigneur le Prince de Brunswick*

MONSEIGNEUR,

Si jamais on conçut un projet utile à l'humanité et capable d'illustrer un auteur, quand même le succès ne répondrait pas à l'espérance, c'est celui dont Votre Altesse Sérénissime nous fit part dans sa lettre circulaire du 14 septembre 1780.

Porter l'ordre et la sagesse dans l'anarchie maçonnique, rassembler les membres épars d'une société de gens qui s'appellent frères et ne se connaissent pas; proposer à des hommes divisés par l'intérêt, par la jalousie nationale, par les systèmes politiques, religieux et philosophiques, de se réunir, de s'entendre, de signer un traité éternel au nom du ciel et de l'humanité, c'est une entreprise sainte et magnifique, tout à fait digne de Ferdinand de Brunswick.

Votre A. S. mérite trop les éloges pour les aimer. Qu'elle permette néanmoins qu'on lui exprime, quoique bien faiblement, les sentiments d'admiration et de reconnaissance dont nous a pénétrés la lecture de sa lettre circulaire. Le projet admirable qu'elle développe ne pouvait partir que de Votre A. S., et le génie qui en conçut le plan est seul capable de l'exécuter.

Souffrez, Monseigneur, qu'on vous exhorte, au nom de tous les maçons qui ne déshonorent pas ce titre, d'employer pour le bonheur de l'humanité l'influence impérieuse que vous aurez nécessairement sur l'assemblée projetée. Sera-t-il dit que la Providence aura réuni en vain sur la même tête, la puissance, la sagesse et les lumières ? Non, Monseigneur ! On ose l'espérer. Servez-vous de votre ascendant, réunissez toutes les volontés. Faites taire tous les préjugés. Si vous êtes arrêté par des obstacles imprévus, qui mieux que vous, Monseigneur, est fait pour les surmonter ? Secondé par le zèle de tant de frères respectables, triomphez des passions, des préjugés, de l'égoïsme national ou particulier, s'il osait se faire entendre, élevez enfin un monument qui mérite à Votre A. S. les bénédictions de tous les âges.

La Préfecture de Chambéry a déjà eu l'honneur de faire parvenir à Votre A. S. une réponse aux différentes questions sur lesquelles vous avez voulu, Monseigneur, recevoir l'avis de tous les Frères. Mais il est impossible que cette réponse, ouvrage de la multitude, réponde aux vues de quelques Frères plus heureux que d'autres, qui paraissent appeler à contempler des vérités d'un ordre supérieur, et qui n'ont pu s'expliquer librement dans une lettre rédigée de l'avis de tout le ✕ (2).

Mais puisque le zèle de Votre A. S. l'a engagée à demander non seulement l'avis des sociétés mais celui de différents individus, j'espère qu'elle voudra bien permettre qu'on lui présente ce faible écrit. Daignez, Monseigneur, le recevoir comme un monument de respect pour le Prince de Brunswick, d'attachement pour le Frère *a Victoria* et de zèle pour l'ordre entier.

(1) Instruisez-vous, ô malheureux ! et apprenez les raisons des choses. Que sommes-nous ? Et pourquoi venons-nous au monde ? ... Quel ordre a été donné ? ... quelle est la place dans l'humanité ? (Perse, *Satires*).

(2) Ici le manuscrit porte une croix gammée, qui signifie « Directoire Écossais ».

Qu'étions-nous ? Que sommes-nous ? Avons-nous des maîtres ? Devons-nous subsister ? Sous quelle forme devons-nous subsister ? Telles sont à peu près les questions que Votre A. S. a bien voulu soumettre à l'examen des Frères.

Il n'existe peut-être pas de maçon un peu capable de réflexion qui ne se soit demandé une heure après sa réception : « Quelle est l'origine de tout ce que (je) vois ? D'où viennent ces cérémonies étranges, cet appareil, ces grands mots, etc. ? » Mais après avoir vécu quelque temps dans l'ordre, on fait d'autres questions : « Quelle est l'origine de ces mystères qui ne couvrent rien, de ces types qui ne représentent rien ? Quoi ! des hommes de tous les pays s'assemblent (peut-être depuis plusieurs siècles) pour se ranger sur deux lignes, jurer de ne jamais révéler un secret qui n'existe pas, porter la main droite à l'épaule gauche, la ramener vers la droite et se mettre à table ? Ne peut-on extravaguer, manger et boire avec excès sans parler d'Hiram, du temple de Salomon et de l'Étoile Flamboyante ? etc., etc... »

Ces questions sont très naturelles, très sensées. Malheureusement, on ne voit pas que l'histoire, ni même la tradition orale ait daigné répondre. Notre origine est toujours couverte d'épaisses ténèbres et tous les efforts des frères bien intentionnés pour éclaircir un fait aussi intéressant ont été jusqu'à présent à peu près inutiles. Depuis quelques années on a taché de nous montrer sous l'enveloppe des allégories maçonniques les vicissitudes de l'ordre des T[empliers]. A cet égard, il est bon de rappeler un axiome qui paraît incontestable en fait de types et d'allégories, *c'est que le type qui représente plusieurs choses ne représente rien*. Il y aurait des choses infinies à dire sur le caractère des vraies allégories, et sur l'excès de déraison où des écrivains d'ailleurs très estimables se sont vus entraînés par la fureur de chercher et d'expliquer des mystères. Mais il faut se restreindre, et l'on se contentera d'une seule observation. Le type d'Hiram est antérieur ou postérieur à la ruine des T[empliers]. Dans la première supposition ce n'est plus qu'une allégorie fautive, ou du moins arbitraire et tirillée, quant à l'ordre des T[empliers], et il faut chercher plus loin la vraie explication d'Hiram. Dans la seconde il n'est pas encore prouvé que nos cérémonies aient été réellement instituées pour représenter ce fameux événement et en éterniser la mémoire, à moins que nous ne voulions tomber dans le sophisme populaire : *Post hoc, ergo propter hoc*. Et si nos cérémonies sont vraiment l'emblème des vicissitudes de l'ordre des T[empliers], il ne nous reste que le regret d'avoir été maçons ; car nous aurons employé dans ce cas notre temps et nos facultés d'une manière bien peu philosophique. Qu'importe à l'univers la petite aventure de Casal ? Et pour trancher le mot, qu'importe à l'univers la destruction de l'ordre des T[empliers] ? Le fanatisme les créa, l'avarice les abolit : voilà tout. Quant aux cruautés qui accompagnèrent ce coup d'autorité, il faut gémir sur cette page de l'histoire, comme sur presque toutes les autres. Mais il n'est pas impossible que des crimes réels de la part des T[empliers] aient fourni des prétextes plausibles à l'avidité de Philippe le Bel. Quoiqu'il en soit, s'il fallait instituer des sociétés pour déplorer périodiquement les grandes catastrophes et les crimes fameux de l'autorité coupable ou égarée, la population de l'univers ne pourrait y suffire.

Il paraît donc qu'on ne devrait pas être flatté de trouver l'origine de la Maçonnerie dans l'ordre des T[empliers]. Mais tout nous engage à croire que nos mystères tiennent à quelque chose de grand et de vraiment digne de l'homme. En faisant abstraction de cette multitude de grades faux ou même dangereux inventés par la fraude ou le caprice, qui pourrait n'être pas frappé de l'accord de tous les maçons sur les trois premiers grades de la Maçonnerie ? La licence et l'anarchie malheureusement introduites dans la plupart des ⁽³⁾ n'ont jamais pu effacer ces traits primitifs, et malgré le

(³) Ici le manuscrit porte deux rectangles enchevêtrés, qui signifient « Loges ».

laps des temps, l'éloignement des lieux, la diversité des langues, ils sont toujours demeurés les mêmes à quelques légères différences près.

Encore une fois l'on ne s'assemble pas, ou du moins, on ne s'est pas toujours assemblé pour répéter quelques formules évidemment ridicules si elles n'ont point de but. Certainement, l'on ose le dire, l'ordre n'a pu commencer par ce que nous voyons. Tout annonce que la Franc-Maçonnerie vulgaire est une branche détachée et peut-être corrompue d'une tige ancienne et respectable. Néanmoins, malgré les espérances dont la plupart des Frères se flattent à cet égard, on se croit obligé de mettre sous les yeux de Votre A. S. l'extrait d'un livre anglais imprimé depuis peu de temps et qui paraît jusqu'à un certain point contrarier ces espérances ⁽⁴⁾.

L'auteur du livre cité dans la note (dont on n'a pu lire que cinq à six fragments dans les journaux) parle de l'état des arts en Angleterre dans les XIII^e et XIV^e siècles. Voici comment il s'exprime au sujet de l'architecture : « L'opulence du Clergé et le zèle des laïques fournissaient des fonds suffisants pour bâtir un si grand nombre d'églises et de monastères qu'on trouvait difficilement les ouvriers nécessaires. Les Papes intéressés à favoriser ces sortes de fondations accordèrent des indulgences au corps des maçons pour en augmenter le nombre, ce qui réussit parfaitement, surtout en Angleterre... Des Italiens, des réfugiés Grecs, des Français, des Allemands, des Flamands se réunirent et formèrent une société d'architectes. Ils se procurèrent des bulles de Rome et des privilèges particuliers, et ils prirent le nom de Francs-Maçons. Ils passèrent d'une nation chez l'autre, lorsqu'il y avait des églises à bâtir, et, comme nous l'avons dit, on en bâtissait prodigieusement alors. Les maçons suivaient un règlement fixe. Ils dressaient un camp à portée de l'édifice à élever ; un intendant ou inspecteur avait le gouvernement en chef, chaque dizaine un supérieur qui conduisait les neuf autres. Par charité ou par pénitence, les *gentlemen* du voisinage fournissaient les matériaux et les voitures. Ceux qui ont vu leurs registres dans les comptes des fabriques de nos cathédrales rendus il y a près de 400 ans, ne peuvent qu'être étonnés de l'économie et de la promptitude avec lesquelles ils élevaient les plus vastes bâtiments. »

Il est remarquable que ces sortes d'établissement coïncident avec la destruction des T[empliers]. Les Frères de toutes les nations réunis au Convent général peuvent suivre la voie indiquée par l'auteur anglais, et faire sur cet article des recherches que le défaut de bibliothèque et surtout de livres étrangers interdit à l'auteur de ce mémoire.

Mais comme la connaissance de notre vraie origine ne serait pour nous qu'un objet de pure curiosité, si elle ne nous découvrait pas de nouveaux devoirs et d'importantes vérités, quand même nos espérances seraient frustrées, quand même nous serions condamnés à rire de notre origine (on fait la supposition la plus fâcheuse), il semble que nous ne devrions pas nous décourager ni trancher le lien qui nous unit. Ne peut-on être utiles et vertueux sans devanciers ? Nous sommes tous réunis au nom de la Religion et de l'humanité. Nous pouvons répondre de la droiture de nos intentions. Prenons hardiment l'édifice par les fondements, et, au lieu de renouveler, créons !

Ici nous sommes arrêtés par une des questions de Votre A. S. □ Avons-nous des Maîtres ? Non, Monseigneur, nous n'en avons point. La preuve est courte, mais décisive. C'est que nous ne les connaissons pas. Nous sommes entrés librement dans l'ordre : on n'y connaît d'autre lien que celui des volontés. Ce que chacun de nous a promis en entrant, il doit le tenir ; c'est à quoi se bornent nos obligations. Comment pourrions-nous avoir contracté quelque engagement tacite envers des Supérieurs cachés, puisque dans le cas où ils se seraient fait connaître, ils nous auraient peut-être déplu, et nous nous serions retirés ?

⁽⁴⁾ V. Rob. Henri's *History of Great Britain*, in-4^o, t. IV, London, 1781 [Note de J. de Maistre].

Au surplus, on parle ici au nom de tous les hommes qui portent le nom de Maçon, car, s'il n'est question que des Frères de notre régime, sans doute nous reconnaissons un Supérieur : c'est celui que nos vœux portent à la tête de l'ordre entier, et pour qui nous désirons inspirer à tous les maçons de l'univers les mêmes sentiments qui nous animent.

Il paraît donc que, n'ayant point de supérieur général, nous ne devons consulter que nous-mêmes pour élever le nouvel édifice que nous projetons, et lui donner la forme et les proportions que nous estimons convenables.

Mais, si nous pouvons concevoir et exécuter nos plans avec la plus grande liberté, devons-nous laisser subsister quelque chose de l'ordre des T[empliers] ? Quoiqu'on n'ignore point que, sur cette question, plusieurs frères ont cru devoir se déterminer pour l'affirmative, il semble néanmoins (si l'on ne se fait pas parfaitement illusion) qu'une foule de considérations doivent nous entraîner à l'opinion contraire.

Passons, si l'on veut, sur l'inconvénient palpable de nous exposer en pure perte, d'alarmer des gouvernements ombrageux sans aucun avantage possible pour nous ni pour nos semblables. On a déjà assez pesé sur cette considération. Jugeons plutôt des choses par elles-mêmes.

L'idée d'un moine soldat ne pouvait germer que dans une tête du XII^e siècle. Mais, que dans le XVIII^e, il existe une société qui ait pour but principal de célébrer les malheurs d'une de ces fraternités guerrières et qui s'honore de tenir à elle par une filiation plus que suspecte, c'est ce qui peut sembler un peu singulier.

Pour ne parler ici que de l'ordre des T[empliers], par quel endroit ont-ils bien mérité du genre humain ? Ils protégeaient, dit-on, les chrétiens que leur piété conduisait au Saint-Sépulcre. Mais tous ces chrétiens auraient mieux fait de prier Dieu dans leurs paroisses. C'est bien à eux qu'il fallait dire :

*Est-ne Dei sedes nisi Terra et Pontus et Aer ?
Et Cælum et Virtus ? Numen quid quæritis ultra ?* ⁽⁵⁾

Et quand nous tiendrons compte aux chevaliers T[empliers] de ce léger mérite, on serait toujours forcé d'avouer qu'ils ne le conservèrent pas longtemps. Soixante ans après leur institution, nous les voyons en France et dans le reste de l'Europe ; et dès lors on sait quelle fût leur conduite. A Dieu ne plaise qu'on veuille adopter les accusations horribles intentées contre ces malheureux : ne croyons pas à leurs crimes puisque l'histoire permet d'en douter. Mais remarquons aussi que l'homme estimable n'a jamais besoin de prouver qu'il n'est pas un monstre. Il est certain que les mœurs des T[empliers] étaient mauvaises ; et peut-être ne faudrait-il pas d'autre preuve de l'opinion publique à leur égard qu'une expression proverbiale qu'après plus de quatre siècles nous retrouvons encore dans la langue française ⁽⁶⁾.

Il semble donc que tout nous invite à faire divorce complet avec l'ordre des T[empliers]. Tous les changements projetés ne font qu'en montrer davantage la nécessité. Car, on le demande, n'est-ce pas une dérision de renoncer aux liens, à la règle, au nom et jusqu'à l'habit de l'ordre, et de s'obstiner cependant à vouloir être T[emplier] ? Si l'on peut parler clair, c'est tout à la fois prétendre l'être et ne l'être pas. En un mot, si la maçonnerie n'est que l'emblème des T[empliers], elle n'est rien, et il faut travailler sur un nouveau plan. Si elle est plus ancienne, c'est une raison de plus pour des hommes de renoncer à de vaines formules et de quitter des mots pour des choses.

⁽⁵⁾ Dieu a-t-il d'autre siège que la Terre, la Mer et l'Air ? Que le Ciel et la Vertu ? Pourquoi cherchez-vous autre part la divinité ? – *Lucain*.

⁽⁶⁾ Boire ou jurer comme un Templier.

Mais, dira-t-on, il y a des raisons de croire que les T[empliers] étaient In[itiés]. Dans ce cas, on a lieu de s'étonner qu'ils eussent si peu profité de connaissances aussi sublimes. Au surplus, il est certain 1° que l'In[itiation] est plus ancienne que les T[empliers] ; 2° qu'elle a subsisté depuis eux ; 3° que pour se propager parmi quelques hommes choisis elle n'a pas eu besoin du ministère exclusif de leurs prétendus successeurs. Quand nous supposerions donc que les T[empliers], ou, ce qui paraît seulement possible, quelques-uns d'entre eux auraient possédé la *science*, ce ne serait point une raison pour nous de prétendre nous identifier avec leur ordre.

Il semble même qu'on doit faire un pas de plus et proscrire absolument dans la nouvelle formation tout ce qui peut tenir à la Chevalerie. Ces sortes d'institutions sont excellentes, mais il faut les laisser à leur place. La noblesse est une de ces plantes qui ne peuvent vivre qu'au grand air. Qu'est-ce qu'un chevalier créé aux bougies dans le fond d'un appartement et dont la dignité s'évapore dès qu'on ouvre la porte ? En général on désirerait bien vivement voir disparaître tous les mots qui ne signifient pas des choses.

Comme il est nécessaire, avant de bâtir, de déblayer le sol, il a paru convenable d'examiner ce que nous ne devons pas être, avant de rechercher ce que nous devons être. Il ne s'agit donc plus actuellement que de traiter cette seconde question.

Avant de hasarder quelques réflexions sur ce sujet, établissons d'abord deux propositions préliminaires qui ne seront contestées par nul maçon un peu instruit.

1° Les Frères les plus savants de notre Régime pensent qu'il y a de fortes raisons de croire que la vraie Maçonnerie n'est que la *Science de l'homme* par excellence, c'est-à-dire la connaissance de son origine et de sa destination. Quelques-uns ajoutent que cette Science ne diffère pas essentiellement de l'ancienne initiation grecque ou égyptienne.

Quel que soit le succès de nos recherches sur l'origine de la F[ranc]-M[çonnerie] (⁷), on n'est pas moins décidé à s'occuper fortement des vérités sublimes connues de Votre A. S., à les fixer et à les propager dans l'ordre pour le bonheur de l'humanité.

Il faut donc regarder comme un point arrêté que ces connaissances feront la base principale de l'ordre. Mais, comme on veut multiplier ces bases et que la prudence semble en effet l'exiger, afin qu'on puisse tirer parti de tous les Frères suivant la nature et l'étendue de leurs talents, il s'agit de montrer de quelle manière il convient de subordonner ces différentes bases les unes aux autres pour former un tout aussi parfait que la faiblesse humaine peut le permettre.

Au sujet de la première proposition, on croit pouvoir assurer avec confiance Votre A. S. que tous les efforts des frères les plus habiles pour établir l'identité des anciennes initiations avec l'initiation maçonnique, n'auront et ne peuvent avoir aucun succès.

Personne n'ignore que l'ancienne Initiation était couverte du voile le plus épais, que les initiés s'engageaient au silence sous le serment le plus sacré, et que les lois accordant toute leur protection à ces institutions sacrées allèrent jusqu'à décerner la peine de mort contre l'imprudent qui aurait osé en divulguer les secrets.

Si ces lois avaient toujours été rigoureusement respectées, l'impossibilité de pénétrer le sens des anciens Mystères serait démontrée. Mais voyons si ce secret n'a point eu le sort de tant d'autres, s'il

(⁷) Variante : Quand on ne parviendrait point à l'établir identité de la Maçonnerie et des anciens Mystères...

est impossible de soulever un coin du voile, et si l'on ne peut au moins arracher à cette silencieuse Antiquité quelques traits épars qui nous mettent sur la voie ⁽⁸⁾.

« Les Prêtres Égyptiens, dit Plutarque ⁽⁹⁾, disent que non seulement de ces dieux-là (Isis et Osiris) mais encore de tous ceux qui ont été engendrés et ne sont point incorruptibles, les corps en sont demeurés par devers eux là où ils sont révéérés et honorés, et les âmes étant devenues étoiles en reluisent au ciel. »

Il est à peine nécessaire de remarquer que l'initiation grecque était fille de l'égyptienne et dévoilait les mêmes dogmes. Diodore, Hérodote, Pausanias, ou, pour mieux dire, tous les Anciens, sont d'accord sur cet article. Or, il y a grande apparence qu'une des vérités principales qu'on apprenait dans les mystères d'Eleusis était précisément celle que les Prêtres Égyptiens, selon Plutarque, enseignaient de toute antiquité, savoir que les dieux du peuple avaient été des hommes. On ne croit pas même qu'il soit possible d'en douter puisque Cicéron, initié en Grèce, fait dire à l'un de ses interlocuteurs dans son livre *De la Nature des Dieux* : « Comment pouvez-vous ignorer, vous qui êtes initié, que les dieux honorés par la multitude étaient des hommes, qu'on montre encore leurs tombeaux, etc. » ⁽¹⁰⁾. On sent qu'il pouvait être utile, il y a deux ou trois mille ans, de montrer le néant des fables consacrées par la crédulité populaire, mais que nous importe à nous chrétiens du XVIII^e siècle ? On peut même ajouter que les anciens philosophes n'avaient pas besoin de ces instructions, et la chose est claire pour qui connaît leurs ouvrages.

« Les Mystères augustes et sacrés d'Eleusis, dit encore le même Cicéron, de même que ceux de Samothrace et de Lemnos, nous instruisent plutôt de la nature des choses que de celle des dieux ⁽¹¹⁾ »

Ailleurs, cependant, il nous dit que ces Mystères « apprenaient non seulement à vivre avec agrément mais encore à mourir avec plus d'espérance » ⁽¹²⁾.

Isocrate et Épictète cités dans *l'Histoire du Ciel* ⁽¹³⁾, tiennent le même langage : « Ceux qui ont part aux Mystères, dit le premier, s'assurent de douces espérances pour se moment de leur mort, et pour toute la durée de l'éternité. » □ « Tous ces Mystères, dit le second, ont été établis par les anciens pour régler la vie des hommes et pour en éloigner le désordre. »

Pour qui pèsera de sang-froid ces sortes de textes qu'il ne serait pas difficile de multiplier, il paraîtra très probable que l'initiation grecque apprenait ou rappelait fortement l'existence d'un principe souverain, l'immortalité de l'âme, le néant des dieux du peuple et quelques vérités physiques et morales.

Voilà, dira-t-on, de grandes choses. □ Elles pouvaient être telles pour les Anciens, mais elles ne le sont plus pour nous. En général nous tenons compte à l'Antiquité de tous les efforts qu'elle a faits pour s'approcher du vrai ; et en cela nous sommes justes, mais il ne fallait pas se laisser aveugler au point de méconnaître la supériorité que nous a donnée l'Évangile.

⁽⁸⁾ Première version : Il n'en faudrait pas davantage pour nous faire sentir qu'on s'épuisera toujours en efforts inutiles pour pénétrer le sens des anciens Mystères. Mais si l'on veut s'en convaincre davantage, il suffit de jeter un coup d'œil rapide sur les ouvrages publiés jusqu'à ce jour dans lesquels on a traité ce sujet directement ou indirectement. Que nous ont appris les recherches de tant d'érudits ? Bien ou presque rien. On peut même dire que quelques traits généraux échappés ça et là aux écrivains de l'Antiquité sont propres à nous décourager.

⁽⁹⁾ Plutarque, *De Ise et Osiride*, trad. d'Amyot. (Note de J. de Maistre.)

⁽¹⁰⁾ L'auteur anglais cité ci-dessous (p. 80) pense de même que cette vérité était le grand secret des Mystères : The very secret of the Mysteries, □ the great arcanus that their hero-gods were no more than dead men (*Critical inquiry*, etc., p. 269, in not.) (Note de J. de Maistre.)

⁽¹¹⁾ Cicéron, *De natura deorum*, l. 1, vers. fin... (Note de J. de Maistre.)

⁽¹²⁾ Cic., *De Legibus*, l. 2. (Note de J. de Maistre.)

⁽¹³⁾ T. I, p. 400. (Note de J. de Maistre.) - De l'abbé Pluche.

Lorsque nous éprouvons un mouvement de respect en lisant les discours que l'hiérophante tenait aux initiés ⁽¹⁴⁾ et l'hymne plus admirable encore du philosophe Cléanthe ⁽¹⁵⁾, peut-être en serions-nous un peu moins frappés, si nous voulions réfléchir que le mérite intrinsèque de ces deux morceaux se réduit à exprimer en beaux vers grecs la première leçon de nos catéchismes.

Cicéron nous dit d'après Platon, dans un ouvrage qui malheureusement ne nous est pas parvenu en entier : « Il est difficile de parvenir à la connaissance de cet Être qui est comme le Père de tout; et, quand on l'aurait découvert, ce serait un crime de le dévoiler. » ⁽¹⁶⁾

Voyez, Monseigneur, avec quelle majestueuse réserve, Cicéron faisait pressentir la première et, comme nous le croyons maintenant, la plus simple des vérités : l'existence de l'Être Suprême.

Objectera-t-on que ces grands hommes n'ont pas tout dit ; que le secret était rigoureusement observé, etc. ? A cela on répond que si la loi du secret n'a jamais été violée, il est fort inutile d'entreprendre de l'expliquer de nos jours, mais que si elle l'a été dans les ouvrages qui nous sont parvenus, toutes les indiscretions nous sont connues. Il est inutile de se faire illusion : l'Antiquité est une mine fouillée. Après Fabricius, Le Clerc, Cudworth, Mosheim, Petau, Huet, Brucker, Stanley, Warburton, Gébelin, etc. je ne sais comment nous pouvons nous flatter de découvrir encore, non quelques vérités éparses, mais un corps de doctrine tel que celui que nous possédons. On fera même à cet égard une remarque générale qui paraît avoir un certain poids, c'est que si les anciens sages avaient possédé nos connaissances, l'on en trouverait des traces frappantes à chaque page de leurs écrits. On peut, sans être indiscret, dire mille choses parfaitement *claires pour les adeptes* et tout à fait *inintelligibles pour le reste des hommes*. Or, non seulement on ne trouve rien de pareil dans tous leurs ouvrages, mais l'on y rencontre une foule de passages qui supposent l'ignorance de notre doctrine. Par exemple, dans le fragment cité, Cicéron se demande : « Quelle est donc la cause qui a pu déterminer le Créateur de l'univers à lui donner l'être ? » Certes, c'était ici le cas de parler clair, du moins pour nous; mais la réponse est curieuse : « Probitate videlicet præstabat ; probus autem invidet nemini ; itaque omnia sui similia generavit : haec nimirum gignendi mundi causa justissima, etc... » ⁽¹⁷⁾. C'est en vain qu'on irait déterrer dans les anciens quelques textes qui paraissent annoncer quelques connaissances de la dégradation de l'homme, et d'une régénération future, etc. Car toutes ces idées vagues n'étaient que des *restes plus ou moins faibles de la Tradition primitive*, qu'on retrouve dans toutes les nations de l'univers et si l'on veut établir sur cette base la réputation des anciens philosophes, il faut aussi soutenir qu'il y avait des initiés en Amérique, puisqu'on y a retrouvé des traces de ces mêmes vérités ⁽¹⁸⁾.

Il ne sera peut-être pas inutile d'observer encore que dans les temps qui précédèrent et suivirent de peu l'établissement du Christianisme, non seulement le secret ne fut plus aussi religieusement gardé, mais il devint tout à fait nul. Les passages cités prouveraient seuls que les I[nitiés] ne se fai-

⁽¹⁴⁾ Il a été cité par Eusèbe de Césarée, *Demonst. Evang.*, □ et par saint Clément d'Alex., *Admon. ad Gent...* (Note de J. de Maistre).

⁽¹⁵⁾ Dans Stobée, *Eclog. phys.* (Note de J. de Maistre.)

⁽¹⁶⁾ Atque illud quidem quasi parentem hujus universitatis invenire difficile et cum jam inveneris indicare in vulgus nefas (*Timæus seu de universo*). Inter fragm[enta] Cic[eronis]. On trouve une maxime à peu près semblable dans les livres attribuées à l'ancien Thot : « Il est difficile de connaître Dieu et impossible de l'exprimer. » Saint Justin rapporte cette phrase avec éloge in *Exhort. ad Græc...* (Note de J. de Maistre.)

⁽¹⁷⁾ « C'est qu'il était suprêmement bon ; l'être bon en effet n'est envieux de personne ; ainsi engendra-t-il toutes choses semblables à lui-même : telle est certainement la cause la plus probable de la création. »

⁽¹⁸⁾ V. le *Tableau Naturel*. (Note de J. de Maistre). - Il s'agit de l'ouvrage de Louis-Claude de Saint-Martin, *Tableau Naturel des rapports qui existent entre Dieu, l'Homme et l'Univers* (1782). L'idée en question se trouve dans le ch. X du *Tableau Naturel* (édit. de 1900, chez Chamuel, Paris, avec préface de Papus, pp. 118-119).

saient pas difficulté d'exposer au moins en termes généraux ce qu'on y apprenait. Mais il y a mille preuves que le prétendu secret courait les rues ⁽¹⁹⁾.

Au surplus, en avançant que les Mystères annonçaient tout au plus le premier et le dernier article du Symbole des Chrétiens, l'on a fait la supposition la plus favorable à l'Antiquité ; car si l'on voulait la traiter avec rigueur, on demanderait comment il est possible que les Sages anciens aient parlé d'une manière si équivoque sur les dogmes capitaux de la Religion naturelle. Si l'on s'obstine à regarder Memphis, Eleusis, Samothrace, etc., comme les *réservoirs* de la vérité, que n'allaient-ils y puiser ? Pourquoi tant d'incertitudes, de contradictions, d'absurdités même dans les écrits qu'ils nous ont laissés sur l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme ? Pourquoi tant de doute et de déraison jusque dans le *Phédon* ? Pourquoi Cicéron, après avoir fait disputer trois personnages imaginaires sur la première de ces vérités, finit-il par dire que l'opinion de celui qui défendait l'existence des Dieux et la Providence lui semblait *ad veritatis similitudinem propensior* ⁽²⁰⁾. □ Quelle modestie ! Et qu'on ne s'en laisse point imposer par quelques passages ronflants dont on fait retentir les collèges. Car pour juger sainement des écrits que nous ont laissés les anciens philosophes, il ne faut jamais perdre de vue les considérations suivantes :

1° Si l'on trouve dans leurs écrits des textes qui paraissent décisifs en faveur de la spiritualité et de l'immortalité de l'âme, ils sont contredits par des textes diamétralement contraires et tout aussi décisifs. Par exemple, Empédocle, dont on nous cite des passages qui sembleraient devoir le placer à côté de Clarke, est accusé nettement de matérialisme par Plutarque, Cicéron et Macrobe, et nous avons de lui un vers laconique qui n'a pas besoin de commentaire : le voici à peu près :

L'esprit n'est que ce sang qui fait battre mon cœur ⁽²¹⁾.

2° Rien n'est plus constant à l'égard des Philosophes anciens que leur méthode de la *double doctrine* : ils en avaient une pour eux et l'autre pour le peuple ; et c'est ce qui peut expliquer en partie les contradictions qui se rencontrent dans leurs ouvrages.

3° Lorsqu'on rencontre chez les auteurs anciens des passages qui supposent clairement l'existence de l'âme après la dissolution du corps, il ne faut pas d'abord se hâter de conclure : « donc l'auteur croyait à l'immortalité de l'âme » ; car, pour la plupart des philosophes cette existence future n'était que la résolution de l'âme dans le grand tout dont elle n'était qu'un extrait. Ainsi, elle n'avait plus après la mort d'existence individuelle. Une comparaison fort connue rend ceci sensible. □ Qu'on imagine une bouteille pleine d'eau flottant dans l'océan ; voilà notre existence actuelle. Cassez cette bouteille ; voilà la mort. □ Lors donc qu'un philosophe ancien nous dit qu'à la mort l'esprit se réunit à son principe et le corps à la matière dont il est tiré, etc., on sait ce que valent ces expressions, familières surtout aux stoïciens dont le *Tout* m'a toujours semblé parent de très près à celui de Spinoza ⁽²²⁾.

⁽¹⁹⁾ V. surtout Apulée, Warburton (*Divine legislation of Moses*) et M. Gébelin, *Monde primitif, Histoire du Calendrier*. (Note de J. de Maistre.)

⁽²⁰⁾ Approché davantage de la similitude de la vérité.

⁽²¹⁾ Αἷμα γὰρ ἀνθρώποις περὶ καρδίαν ἐστὶ Νόημα - V. Plut., *De Plac. Phil.*, 1, 5 ; - Cic., *Tusc. Quest.* 1,9 ; - Macrob., *in Somn. Scip.*, 1,14 ; □ Davis, *ad Cicer. Tusc.*, loc. cit. (Note de J. de Maistre.)

⁽²²⁾ Toutes ces observations qu'on ne fait qu'indiquer ont été développées et présentées dans toute leur force par l'évêque Warburton (*Divin Legisl. of Moses*) et par son défenseur anonyme dans l'ouvrage intitulé : *A critical inquiry into the opinions and practice of the ancients Philosophers concerning the nature of the soul and future state and their method of the Double Doctrine*. London, 1748, in-8°. (Note de J. de Maistre.)

C'est donc avec raison qu'un savant anglais décide sans balancer que toutes les subtilités des philosophes grecs n'aboutirent qu'à leur faire rejeter la première et la plus importante de toutes les vérités ⁽²³⁾.

Mais j'entende déjà d'ici

Frémir tout le Zénonisme

D'entendre traiter ainsi

Les grands saints du Paganisme.

Pardon ; mais ce n'est pas notre faute si le sage Antonin a défini la mort : « *la séparation ou dissolution des éléments dont chaque être vivant est composé, et rien de plus* » ; □ si Épictète nous dit encore avec plus d'énergie : « *que la mort est le passage de ce qui est, non point à ce qui n'est pas, mais à ce que n'est pas actuellement* » ; en sorte que l'homme deviendra après sa mort « *quelque autre chose dont le monde a besoin* » ; □ si Sénèque après avoir dit que les morts sont heureux ou nuls, fait un pas de plus et nous déclare sans détour que la mort « *nous conduira au même état de repos où nous étions avant que de naître, et qu'il est aussi absurde d'avoir pitié d'un mort que de celui qui n'est pas né* ⁽²⁴⁾. »

Mais qui sait si les partisans de l'Antiquité ne nous diront pas encore qu'il ne faut point juger les connaissances mystérieuses des Anciens par les écrits des philosophes, qui peut-être n'y ont jamais été admis, *que Dieu se cache aux superbes*, etc. Dans ce cas il faut croire que les savetiers d'Athènes et de Rome pouvaient être initiés aux plus sublimes connaissances, tandis que Socrate, Platon, Marc-Aurèle, Cicéron, Épictète, etc., n'étaient que de *petits maçons bleus*, mais comme ces bonnes gens ne nous ont transmis aucun monument de leur bonheur, il faudra s'en tenir à : *cela peut être*.

On ose se flatter que V. A. S. ne désapprouvera pas cette petite digression écrite à la hâte ; la vérité résultant du choc des opinions, il est permis de combattre celle de quelques Frères qui veulent absolument trouver la Maçonnerie dans l'initiation grecque ou égyptienne. Prouvons que nous ne sommes pas des *hommes nouveaux*, mais faisons-nous une généalogie claire et digne de nous. *Attachons-nous enfin à l'Évangile et laissons là les folies de Memphis*. Remontons aux premiers siècles de la Loi sainte. Fouillons l'antiquité ecclésiastique. Interrogeons les Pères l'un après l'autre. Réunissons, confrontons les passages. *Prouvons que nous sommes chrétiens*. Allons même plus loin : *La vraie religion a bien plus de 18 siècles* :

Elle naquit le jour que naquirent les jours.

Remontons à l'origine des choses, et montrons par une filiation incontestable que notre système réunit au dépôt primitif les nouveaux dons du Grand Réparateur. ⁽²⁵⁾

Il est temps de revenir sur ses pas. Il n'est pas douteux, comme l'a déjà remarqué, que le grand but de la Maçonnerie sera la *Science de l'Homme*. Mais, comme nous ne saurions prendre des précautions trop rigoureuses, afin de prévenir par le choix et par l'examen des personnes l'avilissement de l'initiation maçonnique, il est nécessaire de donner à notre société des buts secondaires qui puissent occuper des hommes de différents caractères et nous mettre à même de les juger. Mais pour

⁽²³⁾ « It is a very strong proof or the necessity of the Gospel of Jesus. » (Note de J. de Maistre) □ *Traduction* : « C'est une très forte preuve de la nécessité de l'Évangile de Jésus. »

⁽²⁴⁾ C'est d'après ces belles maximes que Montaigne disait : « La mort ne t'importe pas vif, parce que tu es vif, mort, parce que tu es mort. » (Note de J. de Maistre.)

⁽²⁵⁾ Le Christ.

tirer le plus grand bien possible de la régénération de l'ordre, il faut trouver un arrangement de choses suivant lequel les différents degrés de l'examen et des suspensions tournent au profit de l'individu, de l'ordre entier et de la patrie.

On ose croire qu'il n'est pas impossible d'y parvenir en faisant marcher de front la politique et la religion. Et puisque V. A. S. a bien voulu permettre à chaque Frère de lui présenter ses propres spéculations, on prend la liberté de lui représenter que l'ordre deviendrait une des institutions les plus utiles à l'humanité si, toute la Maçonnerie étant divisée en trois grades, le premier avait pour but les actes de *bienfaisance* en général, l'étude de la morale et celle de la *politique* générale et particulière ; □ le second la *réunion des sectes chrétiennes* et *l'instruction des gouvernements* ; □ le troisième la *révélation de la révélation* ou les connaissances sublimes dont nous nous occupons. Avant que de développer ce plan, remarquons d'abord deux fautes dans le régime actuel d'autant plus capitales qu'on les commet dès le premier pas :

1° Pour les simples grades bleus, c'est-à-dire pour l'entrée dans l'ordre, on n'exige point que le candidat présente l'approbation de ses concitoyens, c'est-à-dire qu'on s'expose au danger de souiller l'ordre. Jamais nous ne nous sommes servis à Chambéry de la tolérance accordée par le nouveau code et l'expérience même nous a convaincus que nous avons pris le bon parti. On nous présenta pour le premier grade un particulier, sujet du Roi, mais habitant d'une autre ville : nous estimions ses proposants ; rien ne parlait contre lui, et, à s'en tenir au code, il était reçu sans difficulté. Cependant, pour ne pas nous écarter d'un système invariablement adopté, nous écrivîmes dans sa patrie où il fut rejeté pour ainsi dire par acclamation. En général ne choisissons jamais que des hommes dont nous connaissions les mœurs par tous les moyens possibles. C'est une bien petite consolation lorsqu'on a fait un mauvais choix de penser qu'on peut retarder ce sujet dans sa marche maçonnique ou même l'exclure de l'ordre, car c'est un grand malheur d'être réduit aux moyens violents ; et quant aux suspensions, le public, très peu au fait de notre hiérarchie, nous juge en masse. Personne n'ignore d'ailleurs que la Société regorge de ces caractères douteux, assez mauvais pour nuire à l'ordre dans l'opinion des hommes, sans l'être assez pour motiver l'exclusion. Il paraît donc qu'il faut passer l'éponge sur cet article du code actuel.

2° Un autre abus non moins frappant, c'est celui qu'on commet à l'occasion de la religion du candidat ; lorsqu'il est à genoux et sur le point de prêter serment, on lui dit : « *Le livre que vous touchez est l'Évangile de saint Jean : y croyez-vous ?* » □ Quelle imprudence ! Voilà un jeune homme qui n'a pas la moindre idée du vrai but de la Maçonnerie, qui peut-être ne croit pas en Dieu (car quelle supposition ne peut-on pas faire dans ce siècle ?) et vous allez lui demander brusquement au milieu de 40 personnes, s'il croit à l'Évangile ! □ Qu'on y réfléchisse bien, et l'on verra qu'une pareille demande est une légèreté impardonnable, et que la réponse qui suit est très souvent un crime. Sans doute il importe de s'assurer des sentiments religieux du candidat, mais à cet égard, il faut marcher entre la rigueur et le relâchement. Il suffira donc de déclarer tout simplement au candidat que nous nous faisons une loi d'apporter dans le choix des personnes la plus scrupuleuse sévérité et que nous ne comptons guère sur la probité qui n'a point de base. Il est prié de voir s'il a quelque répugnance de signer la profession de foi suivante :

« Je certifie sur mon honneur que je crois fermement l'existence de Dieu, la spiritualité, l'immortalité de l'âme, les peines et les récompenses de la vie future, sans exclusion des autres vérités de ma religion sur lesquelles je ne suis pas interrogé. »

Il paraît qu'il ne nous en faut pas davantage dès que le candidat aura l'esprit droit et le cœur bien fait. Si malheureusement il doute de quelqu'un de nos dogmes, guérissons ses blessures au lieu de le repousser.

En voilà assez sur les préliminaires de la réception. Entrons en loge, et, avant de développer le plan constitutionnel, voyons encore s'il faut conserver l'appareil des cérémonies ? A cet égard on ose assurer V. A. S. que c'est ici un des points les plus essentiels. Quelques Frères croiront peut-être faire preuve de philosophie en frappant sur les cérémonies, mais dans ce cas ils en manqueraient. Il n'est pas concevable à quel point les formes et l'appareil des cérémonies frappent les hommes les plus sages, leur en imposent et servent à les retenir dans l'ordre. On ne peut regarder autour de soi sans trouver des preuves de cette vérité. Chez les calvinistes, la mesquinerie du culte a porté un coup mortel à la religion. L'établissement de l'uniforme militaire a peut-être fait une révolution en Europe, etc... Mais pour ne parler que de nous, trente ou quarante personnes silencieusement rangées le long des murs d'une chambre tapissée en noir ou en vert, distinguées elles-mêmes par des habits singuliers et ne parlant qu'avec permission, raisonneront sagement sur tout objet proposé. Faites tomber les tapisseries et les habits, éteignez une bougie de neuf, permettez seulement de déplacer les sièges : vous allez voir ces mêmes hommes se précipiter les uns sur les autres, ne plus s'entendre, ou parler de la gazette et des femmes; et le plus raisonnable de la société sera rentré chez lui avant de réfléchir qu'il a fait comme les autres. Travaillons donc à un *rituel, toujours sage et quelquefois auguste*, qu'il soit parfaitement adapté à notre institution future. Qu'on y parle de nos devoirs particuliers, de la morale générale et de l'Être Suprême avec une certaine dignité, également éloignée de la politesse d'une femmelette et de la morgue de ce qu'on appelle un *philosophe*. Gardons-nous surtout de supprimer le *serment*, comme quelques personnes l'ont proposé, par des raisons bonnes peut-être, mais qu'on ne sait pas comprendre.

Les théologiens qui ont voulu prouver que notre serment est illicite ont bien mal raisonné. Il est vrai que l'autorité civile peut seule ordonner et recevoir le serment dans les différents actes de la société ; mais l'on ne peut disputer à un être intelligent le droit de certifier par le serment une détermination intérieure de son libre arbitre. Le souverain n'a d'empire que sur les actions. Mon bras est à lui ; ma volonté est à moi ! Je dois être bienfaisant. Eh bien ! Je jure de l'être, et cela sans contrainte ni séduction. En le promettant je tiens la main sur un livre que je crois divin, et par cet acte extérieur, j'annonce que je prends Dieu à témoin de mon engagement. Il n'y a rien là de condamnable. □ Mais si le prince désapprouve ou proscrie l'association ? C'est une autre question dont il faut laisser la solution à la conscience des Frères, suivant les différentes circonstances. Qu'on interroge à cet égard les maçons de Turin : leur conduite, aussi délicate que celle de leur souverain, peut servir de modèle. Il est temps de revenir au développement du plan constitutionnel.

Une société dont tous les membres s'engagent en entrant à faire tout le bien temporel qui dépend d'eux est sans contredit une institution très respectable, indépendamment de toute autre considération. Mais pour perfectionner ce premier but qui doit être l'objet apparent de tout l'ordre, il faut 1° étendre et resserrer les lois de la fraternité ; 2° rendre la bienfaisance plus active ; 3° forcer les Frères à des études de morale et de politique.

Il y a longtemps qu'on se plaint que l'union des Frères n'existe que dans les cahiers, et, quoique la Réforme ⁽²⁶⁾ ait déjà fait des efforts pour remédier à ce mal, il s'en faut de beaucoup que tout soit fait à cet égard. On recommande instamment ce point essentiel au zèle et à la sagesse des Frères qui vont se réunir au Convent, afin que le nouveau code contienne des lois strictes en vertu desquelles les devoirs d'un Frère envers l'autre ne soient plus une convenance mais un devoir. Il faut surtout qu'en vertu d'une loi particulière, tout maçon malheureux ou souffrant ait un *droit* formel sur le pouvoir, les talents et l'affection de tous les Frères ; que la loge le recommande à tous les membres de l'association dont il peut avoir besoin, que le prêtre le console, que le magistrat le pro-

(26) Il s'agit de la Réforme du Rite ou Régime « écossais » de la Stricte Observance Templière.

tège, que l'avocat le défende, que le médecin le soulage, etc., et qu'en proportion du zèle et de l'affection dont ils auront fait preuve, ils reçoivent de la loge entière des remerciements rehaussés par tout ce qu'une politesse ingénieuse pourra trouver de plus flatteur. Il n'est pas nécessaire d'observer que dans tous les événements heureux ou malheureux qui affectent quelqu'un des Frères, on lui enverra une députation chargée de lui témoigner les sentiments de la loge. Cette députation sera choisie sur tous les Frères et par tous les Frères. La commission sera enregistrée et les députés en rendront compte en pleine loge ; car, encore une fois, *la forme est une grande chose*.

La correspondance étroite avec les Frères étrangers et nos devoirs envers eux, qui constitue essentiellement la *république universelle*, sont encore un objet de la plus grande importance. Il faudra faire sur ce sujet quelques bonnes lois qui puissent établir plus de relation, plus d'union entre les différentes sociétés, et concilier la bienveillance avec la prudence à l'égard des Frères voyageurs.

A ce propos on prend la liberté de proposer à V. A. S. de vouloir bien faire arrêter au Convent une formule de lettre de recommandation dont tous les Frères voyageurs seraient tenus de se pourvoir sous peine de n'être reçus nulle part. Elle devrait être courte et *énigmatique* pour éviter tout inconvénient ; et l'on pourrait encore ajouter une autre précaution générale qui semble bien importante, c'est que les différents chanceliers qui sont inamovibles fissent passer dans tous les chefs-lieux de l'ordre (dans ceux au moins avec lesquels nous pouvons nous trouver en relation) un modèle invariable de leur seing. On ne voit pas que ces précautions jointes à toutes les autres laissent subsister aucun danger ; et tout Frère muni de la lettre dont il s'agit doit être assuré de trouver partout (toujours au nom du code) politesse, protection et bienfaisance.

En voilà peut-être assez pour attacher un Frère à la Société, puisqu'il y trouverait, indépendamment de tout autre établissement, des avantages très sensibles. Mais nous voulons faire de plus grandes choses pour lui et pour ses semblables ; et nous lui apprendrons que la bienfaisance maçonnique n'est pas circonscrite par les murs de nos loges. C'est ici où s'ouvre devant nous un vaste champ ; et pour le parcourir dignement il faut établir dans chaque loge un *comité de bienfaisance* chargé plus particulièrement de s'informer de tout ce qu'on peut faire de bien et des meilleurs moyens d'y parvenir. Il informera la loge des traits de vertu ou de patriotisme distingué qui doivent être placés au-dessus de la sphère ordinaire de la simple honnêteté. Si ces actions partent de la classe inférieure de la société, nous pouvons les récompenser de mille manières et lorsque nous aurons acquis plus de consistance, on prend la liberté de croire que l'homme le plus distingué qui viendra de s'honorer par une grande action, ne sera pas médiocrement flatté de recevoir de nous une députation ou une lettre qui lui feront parvenir nos félicitations et nos hommages. Cette récompense aurait quelque chose de républicain qui pourrait intéresser. Si jamais elle était ambitionnée, elle serait également honorable pour celui qui la recevrait et pour ceux qui auraient eu l'art de la faire désirer.

Mais le devoir principal du comité de bienfaisance serait de se mettre, s'il est permis de s'exprimer ainsi, *à la piste du malheur*, de le découvrir et d'en discerner les différents degrés, de repousser l'impudence qui demande et d'amener par la main la honte qui se cache, d'exciter, en un mot, d'éclairer et de diriger la bienfaisance de la loge.

Persuadés que cette vertu ne se borne pas à quelques sacrifices pécuniaires, mais qu'elle prend toutes les formes possibles pour l'avantage de l'humanité, les rédacteurs respectables du nouveau code apprendront aux Frères combien ils sont loin d'avoir rempli leurs devoirs quand la boîte des aumônes a fait le tour de l'assemblée. Oserait-on représenter encore que dans le système actuel les maçons ne sont presque jamais les ministres immédiats du bien qu'ils font, de sorte que s'il s'agit par exemple de soulager un malheureux, lorsqu'ils ont voté facilement un don en argent, ils se retirent, et n'y pensent plus.

On devrait bien plutôt charger alternativement chaque Frère, et surtout chaque jeune Frère, de s'acquitter au nom de la loge de telle ou telle bonne œuvre qu'on lui prescrirait. Qui ne sait combien la *manière* rehausse les actes de bienfaisance ? Envoyez une pièce d'or à une famille souffrante, ce n'est qu'une *aumône* : portez-la vous-même, c'est un *bienfait*. □ D'ailleurs ces sortes d'actes contribuent puissamment à notre perfection morale. L'homme n'est pas créé pour spéculer dans un fauteuil et c'est en faisant le bien qu'on en prend le goût.

Non seulement on formera le cœur du maçon dans le premier grade, mais l'on éclairera son esprit en l'appliquant à l'étude de la *morale* et de la *politique qui est la murale des états*. On discutera dans les loges des questions intéressantes sur ces deux sciences, et l'on demandera même de temps à autre l'avis des Frères par écrit. Sur la politique *on ne se perdra jamais en vains systèmes* ; car la métaphysique de cette science, et en général tout ce qui n'est pas clair et pratique, n'est bon que pour amuser les écoles et les cafés.

Mais le grand objet des Frères sera surtout de se procurer une connaissance approfondie de leur patrie, de ce qu'elle possède et de ce qui lui manque, des causes de détresse et des moyens de régénération. On ne laissera égarer aucun des mémoires que les Frères fourniront sur cet article ; et il n'est pas douteux qu'ils formeront avec le temps le recueil le plus intéressant. Toutes ces études sérieuses feront deux grands biens : elles occuperont les hommes en les perfectionnant, et nous débarrasseront des enfants, surtout des enfants âgés qui font le plus de mal et empêchent le plus de bien.

Quant au rituel de ce grade, il ne paraît pas qu'on doive le tourner de façon à ne laisser espérer rien de plus aux Frères qui y sont admis. On ne peut exprimer combien ces suspensions, ces espérances vagues qu'on montre de loin et dans un demi-jour, aux jeunes maçons, contribuent à l'ordre en les tenant en haleine. On essuie, il est vrai, quelques instances fatigantes de leur part ; mais les intervalles et l'âge nécessaire (deux articles sur lesquels il ne faudra jamais se relâcher) les préviennent pendant un certain temps. Et d'ailleurs s'il est des Frères qu'on ait résolu de ne pas avancer, il y a mille moyens d'échapper sans affectation à leur impatience. Ainsi le petit inconvénient de fournir trop d'aliments à leur curiosité est racheté par un avantage considérable dont il ne semble pas qu'on doive se priver. Si le maçon est persuadé de tout savoir en entrant dans l'ordre, il n'y aura plus d'ensemble parce que le système anéantira cette espèce d'*attraction*, de zèle et de curiosité qui fait *graviter* les grades inférieurs vers les premiers, les *greffe* les uns sur les autres, et forme le *tout* maçonnique.

On peut croire qu'un maçon exercé dans le premier grade durant un intervalle de temps considérable, pénétré des leçons qu'il aura reçues et des bons exemples qu'il aura vus, est digne de s'élever au second.

La *seconde classe* de la Maçonnerie devrait avoir pour but, suivant le système proposé, *l'instruction des gouvernements et la réunion de toutes les sectes chrétiennes*.

On s'occuperait avec un soin infatigable à écarter les obstacles de toute espèce interposés par les passions entre la vérité et l'oreille de l'autorité. Nul prince ne veut le mal, et, s'il l'ordonne, il est trompé. L'opinion publique à cet égard n'est pas équivoque, puisqu'en détestant les agents secondaires de l'injustice on se contente presque toujours de plaindre la *cause première*. Il serait donc bien important de s'appliquer, chacun suivant ses forces, et sans relâche, à déconcerter tous les projets des méchants, et à faire parvenir la vérité partout où elle peut fructifier.

On ajoute que très souvent les princes et les dépositaires de leur puissance désirent trouver la vérité, sans pouvoir se flatter de la rencontrer. Dans ces occasions délicates où les passions déroutent si souvent l'équité la plus clairvoyante, une société dévouée par les motifs les plus sacrés à faire triompher la vérité, pourrait rendre des services essentiels, soit en la faisant parvenir indirectement

aux agents de l'autorité, soit en entrant en correspondance avec eux, s'ils appartenaient à l'ordre, ce qui peut arriver aisément.

Les limites de l'État ne pourraient borner l'activité de celle seconde classe, et les Frères des différentes nations pourraient quelquefois, par un accord de zèle, opérer les plus grands biens. □ Il n'est pas nécessaire de détailler tout le parti qu'on pourrait tirer d'une pareille institution : la chose est sensible par elle-même. On ajoutera seulement le projet des règlements principaux qui sembleraient nécessaires pour lui donner toute sa perfection, et prévenir tous les abus.

1° Aucun maçon ne pourrait parvenir au deuxième grade avant trente ans révolus, ni jouir d'une voix délibérative avant trente-cinq.

2° Tout maçon admis à ce grade s'engagerait solennellement à ne jamais refuser, sous quelque prétexte que ce soit, les instructions ou les remontrances de ses Frères sur le bien public ou particulier, *quel que soit l'emploi qu'il occupe ou qu'il puisse occuper à l'avenir* ; sauf à lui néanmoins de faire des dites remontrances l'usage qu'il jugera convenable, et même de n'y avoir aucun égard, parce qu'il est citoyen et homme public avant d'être maçon, et qu'il ne doit rendre compte à personne des volontés du gouvernement dont l'exécution lui est confiée.

3° Jamais la société n'accordera sa protection à l'ambition d'un Frère, et quelles que fussent ses relations et ses liaisons, elle se rappellerait que cabaler n'est pas faire le bien. Au surplus, comme on ne dispute point à un Frère puissant le droit de recommander un autre Frère pour un emploi ou autre chose pareille, lorsque les prétentions de ce dernier sont légitimes, il paraît qu'on ne devrait pas refuser le même droit au corps entier, mais il faudrait en user bien sobrement, car dans ce genre l'abus est infiniment près du bien.

L'autre objet du 2^e grade ou de la 2^e classe serait dans le système proposé : *la réunion des différentes sectes chrétiennes*. □ Il serait bien temps, Monseigneur, d'effacer la honte de l'Europe et de l'esprit humain. A quoi nous sert de posséder une religion divine, puisque nous avons déchiré *la robe sans couture* et que les adorateurs du Christ, divisés par l'interprétation de sa loi sainte, se sont portés à des excès qui feraient rougir l'Asie ? Le mahométisme ne connaît que deux sectes ; le christianisme en a trente et, comme si nous étions destinés à nous déshonorer tour à tour par les excès opposés, après nous être égorgés pour nos dogmes, nous sommes tombés sur tout ce qui concerne la religion dans une indifférence stupide que nous appelons *tolérance*. Le genre humain est avili. La terre a fait divorce avec le ciel. Nos prétendus sages, ridiculement fiers de quelques découvertes enfantines, dissertent sur l'air fixe, volatilisent le diamant, apprennent aux plantes combien elles doivent durer, se pâment sur une petite pétrification ou sur la trompe d'un insecte, etc. Mais ils se gardent bien de déroger jusqu'à se demander une fois dans leur vie ce qu'ils sont et quelle est leur place dans l'univers.

*o curvæ ad terras animæ et cælestium inanes !*²⁷

Tout est important pour eux excepté la seule chose importante. Emportés par un fanatisme mille fois plus condamnable que celui contre lequel ils ne cessent de crier, ils frappent indifféremment sur la vérité et sur l'erreur, et ne savent attaquer la superstition que par le scepticisme. Imprudents ! qui se croient appelés à sarcler le champ des opinions humaines et qui arrachent le froment de peur que l'ivraie ne leur échappe. Ils ont guéri nos préjugés, disent-ils... Oui, comme la gangrène guérit les douleurs.

(²⁷) Traduction : o âmes courbées vers la terre et insoucieuses des choses célestes. □ Perse.

Dans cet état des choses, ne serait-il pas digne de nous, Monseigneur, de nous proposer *l'avancement du Christianisme comme un des buts de notre ordre* ? Ce projet aurait deux parties, car il faut que chaque communion travaille par elle-même et travaille à se rapprocher des autres. Sans doute cette entreprise paraîtra chimérique à bien des Frères : mais pourquoi ne tenterions-nous pas ce que deux théologiens (Bossuet et Molanus) tentèrent dans le siècle passé avec quelque espérance de succès ? *Le moment est encore plus favorable*, car les systèmes empoisonnés de notre siècle ont au moins produit cela de bon que les esprits, à peu près indifférents sur la controverse, peuvent se rapprocher sans se heurter. Il faut être de nos jours versé dans l'histoire pour savoir ce que c'est que *l'Antéchrist* et la *Prostituée de Babylone*. Les théologiens ne dissertent plus sur *les cornes de la Bête*. Toutes ces injures apocalyptiques seraient mal reçues aujourd'hui. Chaque chose porte son nom. Rome même s'appelle Rome, et le Pape, Pie VI.

V. A. S. est encore suppliée d'observer que jamais cette réunion n'aura lieu tant qu'elle se traitera publiquement. La religion ne doit plus être considérée de nos jours que comme une pièce de la politique de chaque État, et cette politique est d'un tempérament si irritable ! Dès qu'on la touche du bout du doigt, elle entre en convulsion. *L'orgueil théologique* fera naître de nouveaux obstacles en sorte que cette grande entreprise ne peut se préparer que sourdement. Il faut établir des comités de correspondance composés surtout des prêtres des différentes communions que nous aurons agrégés et initiés. Nous travaillerons lentement mais sûrement. Nous n'entreprendrons aucune conquête qui ne soit propre à perfectionner le *Grand Œuvre*. Il faudrait bien se garder de mettre le feu à la mine avant d'être surs de l'effet : □ et, comme, suivant l'expression énergique d'un ancien Père, l'univers fut autrefois *surpris* de se trouver *arien*, il faudrait que les chrétiens modernes se trouvassent surpris de se voir réunis.

Il n'est pas douteux que l'ouvrage devrait commencer *par les catholiques et les luthériens d'Augsbourg*, dont les symboles ne diffèrent pas prodigieusement. Quant aux calvinistes, s'ils sont de bonne foi, ils doivent convenir qu'ils ont étrangement défiguré le christianisme. Ainsi *c'est à eux de nous faire des sacrifices*.

Tout ce qui peut contribuer à l'avancement de la religion, à l'extirpation des opinions dangereuses, en un mot à élever le trône de la vérité sur les *ruines de la superstition et du pyrrhonisme*, sera du ressort de cette classe ; ce qui suppose nécessairement que la profession de foi requise dans ce 2^e grade doit être plus ample que la première. Nul Frère ne doit donc y être admis sans avouer hautement *la divinité du Christ* et la vérité de la révélation qui en est la suite.

Enfin nous voici arrivés au 3^e grade qui a pour objet *le Christianisme transcendant*. Il paraît certain que la plupart des Frères que leurs lumières et leurs talents auront rendus propres au deuxième grade passeront infailliblement au troisième, parce que tout homme entraîné vers la croyance chrétienne sera nécessairement ravi *de trouver la solution de plusieurs difficultés pénibles dans les connaissances que nous possédons*.

Les Frères admis à la classe supérieure auront pour objet de leurs études et de leurs réflexions les plus profondes, les recherches de fait et les connaissances métaphysiques. Ce n'est pas ici le lieu d'examiner jusqu'à quel point on peut établir par le simple raisonnement la vérité de la doctrine que nous professons. Mais il n'est pas douteux que les découvertes de faits peuvent nous fournir les plus grands motifs de crédibilité. *Tout est mystère dans les deux Testaments*, et les élus de l'une et l'autre loi n'étaient que de *vrais initiés*. Il faut donc interroger cette vénérable Antiquité et lui demander comment elle entendait les *allégories sacrées*. Qui peut douter que ces sortes de recherches ne nous fournissent des armes victorieuses contre les écrivains modernes qui s'obstinent à ne voir

dans l'Écriture que le *sens littéral* ? ⁽²⁸⁾ Ils sont déjà réfutés par la seule expression des *Mystères de la Religion* que nous employons tous les jours sans en pénétrer le sens. Ce mot de *mystère* ne signifiait dans le principe *qu'une vérité cachée sous des types par ceux qui la possédaient* ⁽²⁹⁾. Ce ne fut que par extension et pour ainsi dire par corruption qu'on appliqua depuis cette expression à *tout ce qui est caché ; à tout ce qu'il est difficile de comprendre*. C'est dans ce sens que nous disons maintenant que la génération est un *mystère* et que Marc-Aurèle disait autrefois que « la mort est ainsi que la naissance un *mystère de la nature*. » ⁽³⁰⁾

C'est par cette raison que ce terme de *Mystère* n'étant plus assez significatif au gré de l'Église latine, elle inventa celui de *Sacrement* pour l'appliquer aux *sept Mystères par excellence*. ⁽³¹⁾

Il paraîtra peut-être infiniment probable à V. A. S. que si nos théologiens voulaient bien réfléchir attentivement que les mots de *Mystère*, de *Sacrement*, de *Signe* et de *Figure* sont rigoureusement synonymes, ils nous conduiraient bientôt à signer un accord sur un des points qui divisent nos deux communions.

Il semble donc qu'on n'a besoin que d'un dictionnaire étymologique pour réfuter les partisans de la *lettre*. Mais comment pourraient-ils résister au sentiment unanime des premiers chrétiens qui *tenaient tous pour le sens allégorique*. Sans doute ils poussèrent ce système *trop loin*, mais comme, suivant la remarque de Pascal, les faux miracles prouvent les vrais, de même l'abus des explications allégoriques annonce que cette doctrine avait une racine réelle que nous avons trop perdu de vue.

De quel droit peut-on contredire *toute l'Antiquité ecclésiastique* qui nous laisse entrevoir tant de vérités cachées sous l'écorce des allégories ? « Les anciens interprètes de l'Église, nous dit saint Anastase le Sinaïte, ont envisagé le récit de Moïse sur l'ouvrage des six jours d'une manière allégorique et ils ont relevé diverses hérésies nées uniquement de ce qu'on avait trop pris à la lettre ce que la Genèse rapporte de Dieu et du Paradis terrestre ⁽³²⁾. » Un autre écrivain ecclésiastique dit de même que « quelques hérétiques avaient soutenu qu'on ne devait pas donner au Vieux Testament un sens mystique et allégorique différent de celui qu'offrent les choses mêmes, mais que, si l'on suivait leur opinion, il en résulterait nécessairement une foule d'absurdités... qu'on doit expliquer les livres du Vieux Testament, non seulement d'une manière littérale, mais aussi d'une manière figurée et allégorique et en découvrir le vrai sens ⁽³³⁾. »

Il est encore très remarquable que sur cet article la Synagogue ne pensait pas autrement que l'Église. □ L'historien Josèphe ⁽³⁴⁾ nous avertit avant de traiter des antiquités de sa nation que « Moïse s'est expliqué allégoriquement lorsque son objet l'a demandé ; qu'il s'est aussi servi d'allégories quoiqu'avec beaucoup de retenue, et qu'il n'a dit à découvert que ce qui ne devait pas être caché ; en sorte qu'on s'engagerait à un long travail si l'on voulait démêler tout ce qui, dans ses livres, est relatif à ces différents objets. »

⁽²⁸⁾ Deux théologiens anglais ont lutté doctement sur ce point essentiel. □ V. Middleton's *Allegorical and literal interpretation* ; □ et Shuckford's *The creation and fall of man* (Note de J. de Maistre.)

⁽²⁹⁾ Il ne paraît pas qu'on puisse raisonnablement contester l'opinion de l'abbé Pluche qui dérive le μυστήριον des Grecs de *mistar*, *mistor* ou *mistarim*, expressions qui signifient en phénicien *velamen*, *absconsis*, *latibulum*. (*Hist. du ciel*, t. I., p. 404, in-8°). (Note de J. de Maistre.)

⁽³⁰⁾ *Pensées*, chap. 34, par. 1. (Note de J. de Maistre.)

⁽³¹⁾ De là vient qu'on a confondu quelquefois les mots de *Mystère* et de *Sacrement*, et que la Vulgate a fait naître une équivoque en traduisant το μυστήριον τούτο de saint Paul par *sacramentum hoc*. V. *Ep. ad Ephes.*, V, 32). (Note de J. de Maistre.)

⁽³²⁾ V. *Biblioth. des Pères*, in-fol., Paris, 1589, t. I, col. 269. (Note de J. de Maistre.)

⁽³³⁾ Moïse Bar Cepha, évêque de Beth-Raman et de Beth-Ceno en Syrie ; □ *ibid.*, col. 409. (Note de J. de Maistre.)

⁽³⁴⁾ Préface des *Antiquités judaïques*. (Note de J. de Maistre.)

Mais un témoignage de tout autre poids, c'est celui du plus savant et du plus illustre des rabbins, de ce fameux Maïmonide surnommé *Moses Ægyptiacus*. « Ne vous laissez pas séduire, nous dit-il, par tout ce que les Sabéens racontent sur le premier homme, sur le Serpent, sur l'Arbre de la Science du bien et du mal, sur les vêtements qui n'avaient point encore été en usage, et ne pensez pas que ces objets aient réellement existé de cette manière. Jamais ils ne furent dans la nature des choses. Avec la plus légère attention vous apercevrez la fausseté de tout ce qu'ils disent à cet égard, et qu'ils n'ont imaginé qu'après avoir eu connaissance de notre loi et de l'histoire de la création ; car ils la prirent dans le sens littéral et ils en forgent ces fables... L'on ne doit pas avec le vulgaire prendre à la lettre tout ce qui est contenu dans le *Bereshit* ⁽³⁵⁾ ou l'histoire de la création. Sans cela les sages ne l'auraient pas enveloppée de tant de paraboles avec tant de soin, et ils n'auraient pas été si attentifs à empêcher qu'on en parlât à la populace ignorante. Car en la prenant dans le sens littéral, il en résulte des préjugés qui dégradent la nature divine, qui renversent les fondements de la loi, qui font naître les hérésies ⁽³⁶⁾. »

Quel vaste champ ouvert au zèle et à la persévérance des G. P... ! ⁽³⁷⁾ Que les uns s'enfoncent courageusement dans les études d'érudition qui peuvent multiplier nos titres et éclaircir ceux que nous possédons. Que d'autres que leur génie appelle aux contemplations métaphysiques cherchent dans la nature même des choses les preuves de notre doctrine. Que d'autres enfin (et plaise à Dieu qu'il en existe beaucoup !) nous disent ce qu'ils ont appris de *cet Esprit qui souffle où il veut, comme il veut et quand il veut*.

Mais que sommes-nous ? D'où viennent nos instructions ? Jusqu'à quel point cette question peut-elle nous intéresser ? Y a-t-il d'autres sociétés qui possèdent nos connaissances en tout ou en partie ? etc... Ici ma plume tombe et, plein de respect et de confiance pour mes Maîtres, j'attends leur décision sans les prévenir.

L'unique chose qu'on se permette ici de désirer hautement, c'est une règle sage et sévère pour prévenir l'esprit de prosélytisme, si voisin du zèle que le zèle même, s'il est raisonnable, doit se défier de lui et solliciter la loi. Deux précautions paraissent nécessaires indépendamment des autres : 1° il faut fixer un âge pour la profession et ne jamais déroger à la règle ; 2° il faut que l'admission à la profession soit la suite de la détermination d'une Société quelconque. Si les individus reçoivent par malheur le pouvoir de transmettre nos connaissances de leur propre mouvement, tout est perdu.

Mais lorsque le Convent aura décidé que l'ordre maçonnique doit subsister (car probablement on décidera ainsi), quelle forme de gouvernement devons-nous adopter ? Il est inutile de s'arrêter au gouvernement absolu d'un seul puisqu'il paraît que tous les Frères le rejettent de concert. Plusieurs penchent pour la forme démocratique ; mais, l'on ose assurer qu'elle a peut-être plus d'inconvénients. Il suffira d'observer que jamais la démocratie n'a pu s'établir et subsister que dans les petits états, et indépendamment de la preuve de fait, la chose est claire par elle-même. Or il n'est pas douteux que l'ordre maçonnique doit être considéré comme un vaste gouvernement. Nous sommes déjà assez divisés par la distance des lieux, par la diversité de langues, de cultes, d'usages, de préjugés. Si nous allons encore adopter un gouvernement qui nous cantonne chacun chez nous, tous les maçons ne seront qu'un tas de sable sans chaux, et dépourvus de toute consistance en Europe. Il y aura des *maçons* et point d'*ordre maçonnique*.

⁽³⁵⁾ La *Genèse*.

⁽³⁶⁾ Rabi Maïmonide, *Mor. Nevoche*, part. II, ch. 29, p. 3. Toutes ces citations sont tirées du *Monde Primitif : Génie allégorique des Anciens*, p. 45 e 46 (Note de J. de Maistre.)

⁽³⁷⁾ Grands Profès.

Il faut donc qu'il y ait un point de réunion, un centre où tous les rayons aillent aboutir. Et pour marcher droit entre les dangers de la tyrannie et ceux de l'anarchie, il paraît tout à fait convenable de se déterminer pour le gouvernement d'un seul modifié par d'autres pouvoirs. Cet arrangement sera d'autant plus sage que par une foule de raisons trop claires pour avoir besoin de détail, les abus de ce gouvernement ne peuvent avoir lieu parmi nous. Si l'on voulait un excellent modèle d'un régime de cette espèce, on le trouverait dans l'autorité que le Pape exerce sur les églises catholiques. On ne croit pas qu'il soit possible d'imaginer rien de *mieux*. Bien entendu qu'on entend parler que des pays où cette puissance est resserrée dans de justes bornes, tels que la France, l'Autriche depuis peu de temps, et le pays où ceci est écrit.

Qu'on tasse signer une capitulation à chaque chef général de l'ordre ; rien ne paraît plus juste. Mais qu'il soit nécessaire de lui donner un conseil dans le sens que quelques Frères attachent à ce mot, c'est de quoi on prend la liberté de douter. Peut-être vaudrait-il mieux lui laisser la liberté de se choisir tels aides qu'il juge à propos. Il n'y a pas de plus grands artisans de dissension que ces conseillers forcés. Dès que le chef général ne pourra faire aucune loi sans notre concours (comme nous ne pouvons en faire sans le sien), il paraît que les Frères peuvent être tranquilles.

On sent que l'établissement de ce chef entraînera un inconvénient : c'est que la multitude de titres et de documents de toute espèce qui se trouveront amoncelés dans le lieu de sa résidence deviendront inutiles ou causeront de grands embarras à chaque changement. Mais cet inconvénient serait bien plus considérable dans le système démocratique. D'ailleurs on pourrait le diminuer infiniment en arrêtant que le premier siège ne sortira pas de la même contrée. *L'orgueil national* pourra se révolter à cette proposition ; mais il aura tort, à ce qu'il paraît ; et, si l'on voulait croire sur ce sujet des gens parfaitement désintéressés qui tiennent à la France par la langue, à l'Italie par le gouvernement, et qui ne sont pour ainsi dire d'aucune nation, on déférerait cet honneur *aux bons Germains, peuple singulièrement sage, réfléchissant, réservé (sauf à l'assaut)*, et qui mérite à présent comme autrefois deux éloges presque toujours contradictoires : *Gentis non astutæ nec callidæ... multum rationis et solertiæ* ⁽³⁸⁾.

A l'égard du code, il est impossible dans le moment de le *faire*, il suffit de le *projeter*. Ce projet doit être en *français parce que c'est la langue de l'univers*, et que, si l'on en choisit une autre, il arrivera que, hors des limites du peuple qui la parle, le code ne sera entendu dans chaque district que par deux ou trois littérateurs. L'ouvrage ébauché (car on ne peut rien faire de mieux) sera imprimé et distribué, non pas encore pour obliger strictement, mais seulement pour être examiné et observé *sauf inconvénient*. On chargera quelques Frères dans chaque grande loge de rédiger les observations que pourront suggérer les circonstances, les inconvénients non prévus, en un mot, tout ce qu'il paraîtra nécessaire d'ôter, d'ajouter ou de changer, et de toutes ces observations réunies et transmises dans quelques années au Sérénissime Grand Supérieur, il résultera un code aussi parfait que la faiblesse humaine le permet. Ceux qui pensent qu'on peut faire de bonnes lois autrement n'en ont guère lu.

Mais quel que soit le degré de perfection où il est possible de porter actuellement l'ouvrage projeté, il n'y parviendra pas certainement à moins qu'il ne sorte de la tête d'un seul homme, comme Minerve sortit de celle de Jupiter. Ce n'est pas sans raison que le grand restaurateur de la philosophie ⁽³⁹⁾ méprisait tous les ouvrages à *pièces rapportées*. Il est certain que dans tout ce qui exige un ensemble, vingt génies feront plus mal qu'un seul homme doué seulement d'un sens droit. Que tous

⁽³⁸⁾ Tacite, *De morib. germ.*, 22, 29. (Note de J. de Maistre.)

⁽³⁹⁾ Descartes, *Méthode*. (Note de J. de Maistre.)

les Frères proposent donc leurs idées, mais qu'un seul enfante le plan et lui subordonne les détails ; autrement l'infortuné rédacteur, réduit à coudre des lambeaux, fera mal avec beaucoup de peine.

... *Infelix operis summâ, quia ponere totum nesciet...* ⁽⁴⁰⁾

Si l'on voulait s'étendre sur les différentes lois convenables pour assurer la durée et le lustre de l'ordre, l'ouvrage serait immense. On peut cependant dire un mot des principales.

I. □ D'abord il en est une qui paraît si essentielle, si indispensable, qu'il est permis de quitter le ton douteur en la proposant : C'est celle qui fixerait le nombre des maçons dans chaque loge. On ose assurer qu'avec cette loi l'ordre est inébranlable, et que sans elle il sera réduit dans moins de quinze ans au point où il est actuellement. Supposons que ce salutaire règlement soit en vigueur, quelle foule de biens il en résultera ! Attachement des Frères à l'ordre (car tout ce qui est exclusif ou difficile à obtenir flatte prodigieusement l'homme) ; émulation parmi les profanes (une place vacante sera un événement) ; suppression des inconvénients immenses des réceptions multipliées. (Maintenant nous balançons sur le médiocre ou le mauvais ; alors nous n'aurons qu'à choisir entre le bon et l'excellent.) Il faut s'arrêter, car il est impossible de marquer tous les avantages qui naîtraient d'une pareille loi. A la vérité il serait bon d'établir d'autres causes de vacances que la mort : comme vétérance d'un frère parvenu aux derniers grades et qui serait depuis vingt ans dans l'ordre, on pourrait lui donner l'agrément de faire vaquer une place dans le premier grade en faveur d'un sujet agréé de la loge.

II. □ Dans toute société il faut des peines ; formons par la pensée une échelle des différentes fautes dont le maçon pourra se rendre coupable depuis l'imprudence légère jusqu'au délit. Imaginons une autre échelle de peines, depuis l'amende de quelque monnaie jusqu'à la diffamation formelle dans tout l'ordre. Divisons ensuite les fautes comme les peines en trois classes, et statuons que chaque loge pourra de sa seule autorité infliger les peines de la première catégorie ; que celles de la seconde ne pourront être décernées qu'avec le concours du Directoire Écossais ; que celle de (la) troisième enfin ne pourront l'être que de l'autorité du Grand Supérieur. Ajoutons que celui-ci, dans le cas où il aurait refusé d'autoriser le décret qui condamne aux troisièmes peines, ne pourrait empêcher le Directoire Écossais d'infliger les secondes, et que le Directoire Écossais à son tour, sera gêné de la même manière à l'égard des préfectures pour les peines du premier degré. Peut-être trouvera-t-on que les choses seraient assez bien balancées de cette façon. Quant à la liberté pleine et entière à chaque accusé de se défendre dans les trois suppositions, il n'est pas nécessaire d'en parler.

L'inconvénient d'irriter un coupable condamné et d'exposer les secrets est inévitable. Mais, 1° s'il est du premier grade, qu'il aille dire, s'il veut, que nous allons dans tous les galetas chercher les malheureux la bourse à la main et qu'il n'a pas voulu être complice dans ces horreurs. 2° Il n'est pas probable qu'un Frère admis aux grades avancés avec les précautions ci-devant indiquées se rende coupable de fautes qui nécessitent les dernières rigueurs. 3° *Dans quelques années nous serons en état de faire taire ce Frère, ou nous ne serons rien.*

III. □ Il est nécessaire que les loges provinciales ou ambulantes ne possèdent jamais que le premier grade et que *les hautes connaissances ne descendent pas au-dessous des grandes loges*, enfin que les rédacteurs du code commencent à se graver trois mots dans la tête avant de commencer l'ouvrage : *Omne promiscuum sordescit* ⁽⁴¹⁾.

IV. □ Il ne faut jamais admettre les autres maçons à nos assemblées. Qu'y viendraient-ils faire ? Nous gêner, émousser la curiosité qui pourrait les attirer à nous et apprendre à singer nos cérémo-

⁽⁴⁰⁾ Horace. *Traduction* : ... malheureux pour l'ensemble de son ouvrage, parce qu'il ne saura pas le composer.

⁽⁴¹⁾ Tout ce qui est vulgarisé se dégrade.

nies. □ Mais comme il convient d'augmenter toujours plus la bonne opinion de notre ordre que nous avons déjà le bonheur d'inspirer, et qu'il convient d'ailleurs de maintenir nos banquets ou *agapes* fraternelles, rien n'empêche que nous n'invitions de temps à autre non seulement d'autres maçons, mais des profanes distingués qui nous paraîtront mériter cette civilité. Nous aurons pour la loge de banquet un rituel court, intéressant et sans conséquence, qui annoncera notre respect pour l'Auteur de tout don, notre dévouement à nos maîtres et notre amitié fraternelle. On peut se servir du rituel actuel, ou le perfectionner. Mais il faut sur cet article des lois somptuaires très rigoureuses et borner strictement les invitations au nombre de deux ou trois.

V. □ Les finances sont un objet de la plus grande importance. Tout le monde est d'accord qu'aucun particulier ne doit trouver dans l'ordre un avantage pécuniaire. Mais prenons garde aussi qu'on n'aille point appliquer cette règle au corps entier, et que l'avarice ne prenne le masque du désintéressement. V. A. S. est très humblement suppliée de tenir la main à ce qu'on ne diminue ni les redevances annuelles ni le prix des grades. Nous souhaiterions plutôt les voir augmenter. Que serons-nous sans finances et comment nous rendrons-nous recommandables sans richesses ? C'est précisément parce que nous ne voulons pas multiplier les réceptions qu'il faut les rendre chères. C'est à nous qu'il est permis d'être attachés à l'argent puisque chaque Frère ne s'enrôle que pour le répandre, et que nous n'en voulons que pour faire le bien. Du reste chaque loge doit être maîtresse de sa caisse et ne payer aux associations supérieures que les frais indispensables, comme correspondance, voyage pour l'utilité commune, etc... Mais quant au tableau des caisses, les Directoires ne peuvent le refuser au Grand Supérieur, ni les Préfectures aux Directoires ; autrement il n'y aurait plus de subordination. Il serait même bon d'exiger de chaque association le tableau raisonné de ses dépenses pour s'assurer de quelle manière et dans quelles vues les fonds sont employés.

VI. □ Il paraît absolument nécessaire qu'avant d'être admis à un grade quelconque, le candidat prête deux serments ; car il faut qu'il s'engage d'abord à ne pas révéler le contenu de la formule du serment affecté à chaque grade, en cas qu'il ne jugeât pas à propos de le prêter ; et, s'il persiste après avoir fait ses réflexions sur la formule qui lui sera communiquée, il prêtera le deuxième serment, savoir celui du grade. On croit cette précaution nécessaire pour ne rien faire légèrement.

Quoiqu'il n'y ait point de difficultés, comme on l'a dit, sur la légitimité du serment, en tant qu'il nous oblige à des actions louables et utiles, il fait naître néanmoins une question de morale des plus délicates, en tant qu'il nous oblige au secret. Cette question, qu'on ne doit pas déguiser, consiste à savoir si nous pouvons licitement jurer de *cacher quelque chose même à la puissance civile qui nous interrogerait en jugement* ⁽⁴²⁾. On peut néanmoins soutenir : 1° que le droit naturel est antérieur au droit civil et même au droit politique ; 2° que le secret est de droit naturel parce qu'il est le lien de la confiance, grande base de la société humaine ; 3° que dès que nous sommes sûrs dans notre conscience que le secret maçonnique ne contient rien de contraire à la religion et à la patrie, il ne concerne plus que le droit naturel, et que nous ne sommes pas mieux obligés de le révéler au gouvernement que le secret de nos amis que nous pouvons refuser aux tribunaux suivant les moralistes philosophes. Au surplus on désirerait voir cette question traitée par les Frères réunis, avec plus d'étendue qu'on ne peut le faire ici.

Telles sont, Monseigneur, les réflexions qu'on soumet très humblement aux lumières de V. A. S. Vous avez provoqué vous-même, Monseigneur, la liberté qu'on vient de prendre ; et vous ne pou-

⁽⁴²⁾ Aussi Benoît XIV n'a pas manqué d'attaquer la place par le côté faible. □ « Quasi liceat, dit-il, alicui cujuslibet promissionis aut juramenti obtentu se tueri quominus a legitimâ potestate interrogatur omnia fateri teneatur. » Bulla, 15 kal. jan. 1751. (Note de J. de Maistre.). *Traduction* : Comme s'il était permis, sous le couvert d'une promesse ou d'un engagement quelconque, d'estimer qu'on n'est pas tenu de tout déclarer à l'autorité légitime qui vous interroge...

vez trouver étrange que, dans l'âge encore où les sentiments sont vifs et impérieux, on n'ait pu se refuser la jouissance d'entretenir le grand Ferdinand. Daignez, Monseigneur, recevoir avec bonté cet essai informe, tracé à la hâte, et qui ne peut avoir auprès de V. A. S. d'autre mérite que celui de l'intention. Si l'on s'est permis des longueurs sur quelques points intéressants, c'est que le zèle est parleur quand la bonté l'interroge. ⁽⁴³⁾

Chambéry, 15 juin 1782.

⁽⁴³⁾ A propos de ce « Mémoire », cf. les deux comptes rendus de René Guénon : *Joseph de Maistre e la Massoneria*, publié dans la revue « *Ignis* », 1925 ; *Un projet de Joseph de Maistre pour l'union des peuples*, publié dans la revue « *Vers l'Unité* », mars 1927.